

Direction départementale des Territoires et de la Mer
des Pyrénées-Atlantiques

Délégation à la Mer et au Littoral

Service Littoral Mer

AVIS A LA BATELLERIE

Rivière «Adour»

COMMUNE DE BAYONNE

Dans le cadre des travaux pour la reconstruction du pont ferroviaire de la SNCF, la mise en place d'estacades provisoires dans le lit de l'Adour vont interdire le passage fluvial sous les arches rive gauche et rive droite de ce pont et réduire l'accessibilité du plan d'eau dans une zone de 50 mètres en amont et en aval de l'ouvrage.

En conséquence, mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau,

du 30 mai 2010 jusqu'au 31 aout 2011,

devront observer une vigilance particulière, réduire leur vitesse et respecter la signalisation mise en place afin de naviguer dans le chenal imposé.

Bayonne le

21 MAI 2010

Pour le directeur départemental des Territoires et de la Mer,
Le chef du service Littoral Mer,



Denis Brilman